



## Entre agence et propriétaire ( moi locataire)

Par **favreau sylviane**, le 10/11/2011 à 15:16

Bonjour,

je me permet de vous ecrire; car on un petit souci entre le proprietaire et l'agence nous sommes locataire...le proprietaire a decide de plus avoir l'aide de l'agence alors que nous on a signe un bail et des frais d'agence...on a prit la maison le 16.09.11...cela ne fait meme pas 2 mois

\_ doit on tjr payé les frais d'agence??

\_et le montant du loyer sera tjr le meme?

ET POUR LE BAIL

MERCI DE REPONDRE A BIENTOT

FAVREAU SYLVIANE

Par **mimi493**, le 10/11/2011 à 16:27

Les frais d'agence sont liés à la signature du bail, donc aucun rapport avec la gestion locative (le locataire ne paye jamais de frais pour la gestion locative)

Par **favreau sylviane**, le 11/11/2011 à 13:55

pourtant ils prennent une majorité sur le loyer??

Par **mimi493**, le 11/11/2011 à 16:41

Ils prennent un pourcentage du loyer au bailleur, pas au locataire

Par **favreau sylviane**, le 12/11/2011 à 03:26

et pour le bail...??? ES CE QUE LE PROPRIETAIRE PEU NOUS METTRE A LA PORTE,

Par **mimi493**, le 12/11/2011 à 17:07

Mais quel rapport ? Vous avez signé un bail avec le propriétaire du logement. C'est lui le bailleur